|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG‑RTI)** | **logo_F_** |
| **Première réunion – Genève, 9-10 février 2017** |  |
|  |  |
|  | **Document EG-ITRs 1/9-F** |
| **24 janvier 2017** |
| **Original: anglais** |
| République tchèque, Danemark, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni | |
|  | |

Révision du Règlement des télécommunications internationales de 2012

1) La République tchèque, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni saisissent l'occasion de soumettre une contribution à la première réunion du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (RTI).

2) Nous n'avons pas signé le RTI de 2012 et nous n'avons pas l'intention de le faire. A l'instar de nombreux autres pays, nous continuons de nous conformer au RTI de 1988. Nous n'avons pas connaissance que les différences entre les deux textes ont suscité des problèmes ou des difficultés. Les opérateurs n'ont fait part d'aucune inquiétude ou incertitude et nous ne craignons pas que d'éventuels problèmes se posent dans l'avenir.

Progrès depuis 2012

3) En fait, nous constatons que depuis 2012 l'essor des services de télécommunication se poursuit, en particulier dans les pays en développement. Le fait d'avoir deux RTI ne semble pas avoir freiné cette progression. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a indiqué qu'en 2016 7 milliards d'individus (soit 95% de la population mondiale) vivent dans une zone desservie par un réseau multicellulaire. Le nombre total d'abonnements au large bande mobile continue d'augmenter et enregistre des taux à deux chiffres dans les pays en développement. Fin 2015, 83 pays en développement avaient atteint l'objectif fixé par la Commission sur le large bande en matière d'accessibilité économique.

4) Ces progrès ont pu être réalisés car un très grand nombre de pays ont mis en place un environnement stable et propice à l'investissement. Il a été reconnu, lors de l'examen d'ensemble des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, que plusieurs facteurs ont permis d'enregistrer des progrès importants s'agissant de la connectivité et du développement durable: concurrence accrue, mise en place de systèmes juridiques et règlementaires transparents, prévisibles, indépendants et non discriminatoires, accès au financement et coopération multi-parties prenantes.

5) Des progrès ont certes été faits mais les pays en développement en particulier continuent de rencontrer des problèmes importants en termes d'investissement, d'accessibilité économique et de renforcement des capacités. Nous devons continuer de progresser dans ces domaines pour réduire la fracture numérique.

L'incertitude que créerait une autre CMTI

6) Nous avons eu connaissance d'une suggestion selon laquelle il faudrait convoquer une autre Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI) dans le but d'élaborer un nouveau RTI. Nous craignons qu'une telle mesure entraîne une grande incertitude qui risquerait de freiner les investissements actuels. Cette incertitude durerait de nombreuses années car une nouvelle CMTI nécessiterait un processus préparatoire long et détaillé au cours duquel de nombreuses questions différentes seraient réouvertes. Cette incertitude concernerait trois grands domaines:

• La portée du RTI et le fait de savoir les questions relatives à l'Internet devraient être traitées dans cet instrument seraient des questions très complexes. Il est évident pour nous que les questions relatives à l'Internet ne devraient pas entrer dans le cadre du RTI. Nous savons toutefois que d'autres pays ne partagent pas cette position. Pendant les négociations, de nombreuses organisations et entreprises s'occupant de questions relatives à l'Internet qui actuellement n'entrent pas dans le cadre du RTI, pourraient se retrouver exposées à une nouvelle règlementation internationale susceptible d'avoir des conséquences sur les décisions en matière de planification et d'investissement. Des pressions risquent d'être exercées pour reporter les décisions d'investissement et les décisions commerciales jusqu'à l'adoption d'un nouveau RTI et la clarification de la position.

• Une grande incertitude pèserait également sur le contenu du nouveau Règlement. Toutes les dispositions existantes du RTI de 1988 et du RTI de 2012 seraient renégociées et de nouvelles dispositions seraient proposées. En d'autres termes, les opérateurs dont les activités relèvent actuellement du RTI seront exposés à une incertitude concernant l'avenir du Règlement et pourront eux aussi décider de reporter leurs décisions en matière d'investissement et leurs décisions commerciales jusqu'à l'adoption d'un nouveau texte.

• Enfin, il n'est pas certain qu'un troisième RTI ferait l'objet d'un consensus, ce qui pourrait entacher la réputation et l'efficacité de l'UIT en tant qu'organisation internationale. Même si un nouveau RTI était signé par un grand nombre de pays, le processus de ratification et de mise en oeuvre pourrait s'étaler sur de nombreuses années et ajouter ainsi à l'incertitude.

L'UIT et la communauté internationale au sens large vont être confrontées à de nombreux problèmes dans les années à venir pour accroître les investissements dans les infrastructures et la connectivité, améliorer l'accessibilité économique, renforcer les capacités et les compétences et réduire la fracture numérique. Une nouvelle CMTI ou une nouvelle renégociation du RTI mobiliserait des ressources et détournerait l'attention des priorités fondamentales que sont, par exemple, la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, la mise en oeuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et des résultats de la Conférence mondiale de développement des télécommunications qui se tiendra plus tard cette année.

Conclusion

7) En résumé, l'existence de deux RTI ne pose, selon nous, aucun problème. En fait, les investissements dans le secteur des télécommunications se sont poursuivis et l'accès aux services de télécommunication a continué de s'améliorer. Une autre CMTI créerait beaucoup d'incertitudes, ce qui pourrait freiner l'investissement et le développement. Notre attention doit se porter sur la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et nous devons encourager l'investissement et l'accessibilité financière des télécommunications, en particulier dans les pays en développement.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_